Image not found or type unknown

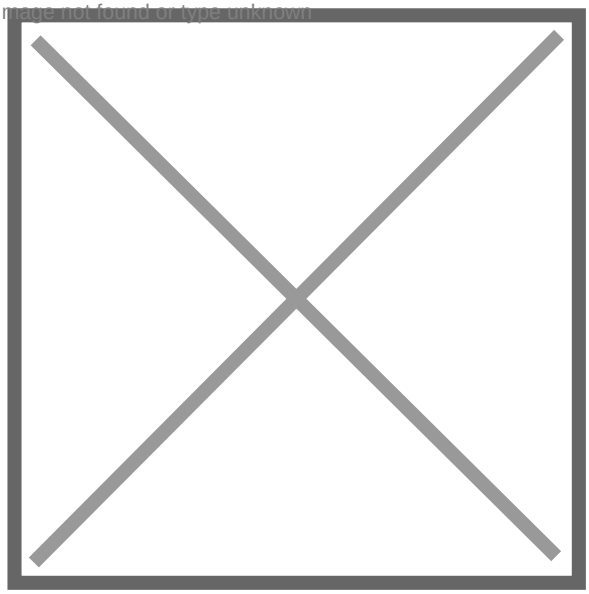

[lycée] exclusion de cours

Par **adrienL**, le **21/12/2011** à **21:57**

Bonjour,

- Je me présente, Adrien, 19 ans, étudiant en BTS.
- Mon BTS se trouve dans un lycée.

Ces derniers temps, les professeurs qui nous font cours commencent à exclure les élèves à tour de bras.

Ils légitiment leur exclusion à cause des bavardages incéssants des élèves.

- Un professeur ne nous a pas accepté en cours car nous n'avions pas notre calculette.

- Un professeur s'est enfermé dans sa salle avec les élèves déjà en cours, puisqu'on nous étions arrivés en retard, il n'a pas voulu nous accepter.

Ma question est simple :

On est-il le droit d'exclure pour ces motifs ?

Merci d'avance,

Bonne fêtes de fin d'année,

Adrien

Par **Marion2**, le **22/12/2011** à **09:43**

Bonjour Adrien,

Il y a des règles à respecter de la part des élèves aussi.

Vous savez qu'il faut une calculette pour les cours, alors prenez-la.. et vous n'avez pas à arriver en retard, et je supposeq ue ce n'est pas la première fois, d'où la réaction du professeur....

Respectez les règles du Lycée., vous n'êtes plus des gamins en BTS !

Bonne fêtes de fin d'année à vous également.

Par **adrienL**, le **22/12/2011** à **13:06**

Bonjour,

Merci, je connais les règles. Ce n'est pas ma question.

Je demande seulement si, au niveau de la loi, de telles pratiques sont légales.

Par **Marion2**, le **22/12/2011** à **18:33**

Lorsque vous arrivez en retard, ils sont dans leur droit de ne pas vous accepter.

De plus, il vous arrive de ne pas aller en cours et à priori sans prévenir....

Si la Direction vous renvoie du Lycée, elle sera dans son droit.

Par **pat76**, le **22/12/2011** à **18:52**

Bonsoir

Quand vous intégrerez définitivement le monde du travail, pensez-vous que votre employeur acceptera passivement que vous arriviez en retard d'une manière répétée sur votre lieu de travail?

Par **adrienL**, le **22/12/2011** à **20:33**

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Excusez moi, j'ai dû mal m'exprimer.

Qui parle de retard/oublie d'affaire réguliers ? Ces évènements sont des évènements ponctuels.
Encore une fois, ne voyons pas trop large, je parle simplement dans une structure scolaire, pas dans le monde du travail.

Donc, selon le droit -et je parle bien du droit, pas du bon sens- ils peuvent faire ce qu'"ils veulent" de leurs élèves ?

Cdt,

Adrien

Par **Alain1234**, le **22/12/2011** à **21:30**

Bonjour,
Je suis prof dans un lycée, j'ai 2 classes de BTS. Les exclusions de cours sont tout à fait légales. Le prof est seul maître en sa classe et s'ils excluent "à tour de bras" c'est sans doute parce que cela a été décidé en conseil et encouragé par la direction. Quand une classe pose problème (retards fréquents, résultats médiocres, problèmes de comportement) les profs s'accordent entre eux pour être plus sévères. Moi je suis un "gentil prof" mais on m'a parfois obligé à sévir (baisser les résultats jugés trop complaisants et exclure les élèves pour le moindre manquement). Désolé mais il faudra s'y faire, la direction ne sera pas de votre côté c'est sûr. Vous pouvez toutefois en parler au CPE et demander des explications à votre prof principal via le délégué.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés